

Réf: Dossier 278125

Avis de constitution

SOCIETE « TOP VISION OPTICIEN »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COMMUNE DE
COCODY RIVIERA 2 EPHRATA, Lot 1, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 15/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TOP VISION OPTICIEN »

Objet : - Montage et vente de lunette
- Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COMMUNE DE
COCODY RIVIERA 2 EPHRATA, Lot 1, Ilot 3

Dirigeant(s) M KOULANHI IDA ROMEO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01756 du 29/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11070/GTCA/RC/2024 du 29/02/2024

